



## question concernant une séparation, union libre

Par **Mathild3**, le **23/04/2020** à **13:55**

Bonjour, je suis en union libre et nous avons deux enfants une petite fille de 2 ans et un bebe de 2 mois aujourd'hui, nous venont d'emménager, le bail n'a pas encore été signé dû à la situation, le propriétaire de l'apparement et le patron de monsieur

suite a une dispute monsieur veut que nous partions de l'appartement nos enfants et moi même

mais je n'ai nul part où aller, et ma famille habite à plus d'une heure et ne peuvent nous héberger

que faire ? dois je obligatoirement partir ? Ais je un delais pour me retourner ?

sachant que le bail ete à nos deux noms mais que monsieur va s'arranger de son coté pour le mettre qu'à son nom n'ayant rien signé l'un comme l'autre au départ.

merci de me repondre

Par **Visiteur**, le **23/04/2020** à **14:25**

Bonjour

Je père de vos enfants pourrait vous expulser car vous n'êtes pas liés par les liens du mariage, mais il ne peut pas mettre ses enfants dehors sans avoir préalablement organisé la suite.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Prenez d'urgence contact avec une assistance sociale (via la mairie par exemple) qui vous aidera pour la saisie du JAF près le tribunal judiciaire.

Le juge fixera alors lui-même les conditions et le montant de la pension alimentaire, en fonction des ressources de chaque parent. Dès lors qu'une décision de justice est intervenue, les parents sont tenus par les termes du jugement.

<http://www.jafland.info/>